

Conseil communal de Lomme
Séance du mardi 7 avril 2026

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	2
2026/19	Délégation accordée au Maire délégué en vertu de l'article L.2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	2
2026/21	Comité de la Section du Centre Communal d'Action Sociale de la commune associée de Lomme – Désignation d'un membre du Conseil Communal au Comité.....	4
2026/20	Commissions Communales - création – composition.....	4
2026/22	Lille Avenirs / Désignation des représentants de la commune dans les instances de l'association.....	6
2026/23	Désignation des représentants de la commune aux Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.....	6
2026/24	Désignation des représentants de la commune dans les écoles privées sous contrat d'association.....	7
2026/25	Désignation des représentants de la commune dans les conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques.....	7
2026/26	Désignation des représentants de la commune à des organismes extérieurs.....	8
2026/27	Octroi d'une aide Habitat Durable, Transition écologique et Façades.....	9
2026/ XX	Motion pour défendre les moyens de l'école publique à Lille, Lomme, Hellemmes.....	12
2026/ XX	Vœu – Lutte contre les expulsions locatives.....	16
2026/ XX	Vœu – Alerte sur l'exposition au cadmium.....	21

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le mardi 7 avril 2026
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 17 heures 01.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

M. Philippe CLAUW, M. Avisen MAHADOO, Mme Capucine PIERRARD et Mme Christine VANDENBULCKE, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous, je suis heureux de vous voir pour ce premier vrai Conseil communal après l'installation il y a maintenant une petite dizaine de jours.

Je vais passer la parole à Madame Céline BERNARD pour l'appel.

- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
(par Madame Céline BERNARD)

M. Bouchta DOUICHI a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE jusqu'à son arrivée à 17 heures 09

M. Philippe CLAUW a donné pouvoir à M. Alain GRILLET

M. Avisen MAHADOO a donné pouvoir à Mme Cécile MESANS

Mme Capucine PIERRARD a donné pouvoir à M. Damien FEVRIER.

Mme Christine VANDENBULCKE est absente

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

**2026/19 DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE DELEGUE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2511-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. LE MAIRE.- Je vous propose de commencer le Conseil par une première délibération sur la délégation accordée au Maire délégué en vertu de l'article L. 2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous le savez, on a passé la même délibération il y a à peu près une semaine à Lille, le Conseil municipal de Lille peut donner délégation aux Conseils consultatifs des Communes associées, donc Lomme et Hellemmes, pour l'exercice des compétences des Conseils consultatifs, dans les cas et conditions qu'il détermine, pour préparer, passer, exécuter et régler

les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

Ces actes sont soumis aux mêmes règles que les actes de même nature décidés par le Conseil municipal. Ils sont passés par le Maire délégué. Le montant des prestations s'apprécie dans le cadre de chaque Commune associée ou groupe de Communes associées.

Par délibération du 27 mars 2026 – il y a une dizaine de jours, donc –, le Conseil municipal de Lille a donné délégation aux Conseils consultatifs des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme, pour l'exercice de leurs compétences, pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée d'un montant inférieur au seuil fixé, etc.

Je vous demande par cette délibération de bien vouloir :

- DONNER délégation au Maire de la Commune associée de Lomme, pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur KOLEBACKI.

M. KOLEBACKI.- Simplement pour vous dire que je ne voterai pas cette délibération. Je souhaite que le Conseil municipal puisse s'exprimer dans son entièreté au niveau de la démocratie et je ne suis pas pour donner les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire.

C'est un principe, c'est ce que j'ai défendu aussi pendant ma campagne, et je pense qu'il est important.

On pourrait trouver à redire sur certaines rapidités dans l'exécution de certains marchés ou autres travaux, mais je pense que chaque conseiller municipal est à même de pouvoir aussi discuter les décisions qui seraient prises par Monsieur le Maire.

Personnellement, je voterai donc contre cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, vous votez contre.

Un petit commentaire, si vous me le permettez : il n'y a pas de pleins pouvoirs dans un Conseil communal ni municipal, cela n'existe pas. C'est une assemblée délibérante, qui, ici, convie démocratiquement 35 élus et on décide évidemment démocratiquement pour, contre ou abstention, à chaque fois, quel que soit le sujet, qu'il soit d'importance ou pas. Les pleins pouvoirs dans cette démocratie locale n'existent pas. Cela n'existe pas, c'est un concept politique inexistant chez nous.

Merci, Monsieur KOLEBACKI.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI et Monsieur BEQUEMBOIS.)*

Qui s'abstient ? *(Madame SYSSAU.)*

Qui vote contre ? *(Monsieur KOLEBACKI.)*

La délibération 2026/19 est adoptée à la majorité.

Cela commence bien...

2026/21 COMITE DE LA SECTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL AU COMITE

M. LE MAIRE.- Délibération suivante : Comité de la Section du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme ; nous devons désigner un représentant du Conseil municipal.

Nous nous sommes entendus avec les présidents de groupe il y a quelques minutes, j'ai une proposition : celle de Thérèse LEBRUN.

Je vais passer, si vous en êtes d'accord, à une proposition de vote à main levée, pour éviter le jeu du vote...

M. WACRENIER.- Monsieur le Maire, on a sauté une délibération : les Commissions.

M. LE MAIRE.- Pardon. En effet, elle était collée. Cela vous dérange si nous terminons celle-ci, puis nous reviendrons à la précédente ? (*Assentiment général.*)

J'ai une proposition de nom pour siéger au CCAS : Madame LEBRUN.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée ? (*Assentiment général.*)

Je passe au vote.

Qui souhaite voter pour la candidature de Madame LEBRUN ? (*La majorité municipale et Madame ZYTKA-TARANTO.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU.*)

(*La délibération 2026/21 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.*)

Merci beaucoup.

2026/20 COMMISSIONS COMMUNALES - CREATION – COMPOSITION

M. LE MAIRE.- Je reviens – c'est important, en plus, mais c'est normalement consensuel – à la deuxième délibération sur les Commissions communales – création et composition.

Les services vous ont demandé si vous souhaitiez et à quelles Commissions vous souhaitiez siéger.

J'ai une liste que vous connaissez de 10 Commissions communales permanentes, correspondant d'ailleurs aux 10 Adjointes :

1. Commission finances, ressources humaines, administration, urbanisme, tranquillité publique et médiation, prévention de la délinquance, et grands projets ;
2. Commission solidarité, CCAS, seniors et lutte contre l'isolement, accessibilité lutte contre les discriminations et santé ;
3. Commission logement, habitat indigne et hébergement urgence – contre l'habitat indigne et pour l'hébergement d'urgence ;
4. Commission éducation jeunesse, décrochage scolaire, inégalité scolaire, et petite enfance ;
5. Commission du monde associatif, du sport et des politiques de bien-être ;
6. Commission culture, festivités locales, patrimoine historique ;

(Entrée en séance de Monsieur Bouchta DOUICHI à 17 heures 09)

7. Commission espaces publics partagés, de la voirie, stationnement, insécurité routière et de la propreté ;
8. Commission écologie sociale, politiques de transitionS écologique, économique et solidaire, mobilités, bien-être animal, pouvoir d'achat, biodiversités et sobriété ;
9. Commission démocratie participative, budget participatif et citoyenneté ;
10. Commission développement économique, du commerce et de l'artisanat, Lomme entreprendre, la police des marchés, braderies et activités foraines.

Il y a 14 membres par Commission communale permanente, avec une distribution au poids des voix, je présume :

- liste « Le Choix de Lomme » : neuf représentants ;
- liste « Un Autre Lomme » : un représentant ;
- liste « Lomme Citoyenne » : un représentant ;
- liste « Lomme Insoumise, Écologiste et Populaire » : un représentant ;
- liste « Lomme Demain » : un représentant ;
- liste Faire Respirer Lomme : un représentant.

Il y a eu une distribution ; je propose de m'abstenir de communiquer sur les noms, à moins que vous y teniez. Vous les avez ? *(Assentiment général.)*

Je vous propose de voter ces Commissions en bloc avec les élus susnommés dans chaque Commission.

Qui souhaite voter l'installation de ces 10 Commissions permanentes ?

(La délibération 2026/20 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/22 LILLE AVENIRS / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES DE L'ASSOCIATION

M. LE MAIRE.- Nous avons une série de délibérations pour désigner des représentants ; la délibération 2026/22 concerne Lille Avenirs. Je précise que ce sont des désignations.

Je vous propose, pour cette représentation à Lille Avenirs, deux noms :

- Madame Cécile MESANS comme titulaire ;
- et Madame Karine BOULONNE comme suppléante.

Il s'agit d'un vote à main levée, car c'est une désignation.

Je n'ai pas eu d'autre candidature il y a quelques minutes. On est d'accord ? *(Assentiment général.)*

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale et Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/22 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Merci beaucoup.

2026/23 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

M. LE MAIRE.- Désignation des représentants de la Commune aux Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement, ici, en fonction de leur poids démographique, les collèges et lycées dont on parlera en fin de réunion du Conseil municipal : Jean Zay, le lycée professionnel Sonia Delaunay, le lycée Jean Prouvé, l'EREA – l'enseignement adapté – de Lomme, Jean Jaurès et Guy Mollet.

Idem, c'est une désignation.

J'ai reçu un certain nombre de candidatures :

- pour Jean Zay : Monsieur Bouchta DOUICHI et Madame Delphine BLAS ;
- pour Sonia Delaunay : Madame LEFEBVRE et M. Florent DIXNEUF ;
- pour Jean Prouvé : Madame BOULONNE et Monsieur GRILLET ;
- pour l'EREA de Lomme, c'est une erreur, ce n'est pas « deux représentants » mais « un » : Madame BERNARD ;
- pour Jean Jaurès : Madame BOULONNE ;
- pour Guy Mollet : Madame METDAOUI BECHROURI.

Pas de sujet particulier ? Pas de demande d'intervention, comme vu tout à l'heure ? *(Réponse négative.)*

Pas de liste complémentaire ? *(Réponse négative.)*

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale et Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/23 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Merci beaucoup.

2026/24 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

M. LE MAIRE.- Idem, mais cette fois pour les écoles privées sous contrat d'association, pas « privées privées », si vous me permettez ; nous en avons trois sur la ville :

- l'école Saint-Jean, avec une représentante proposée : Madame MESANS ;
- l'école Dominique Savio à Mont-à-Camp : Monsieur DIXNEUF ;
- pour le Bourg, écoles Sainte-Anne et Sacré-Cœur : Madame Claudie LEFEBVRE.

Vote à main levée.

Je n'ai pas eu de demande pour candidater, pas d'expression non plus.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette liste ? *(La majorité municipale et Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/24 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

2026/25 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES

M. LE MAIRE.- On continue avec la désignation des représentants de la Commune dans les conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vous avez une liste sous les yeux d'écoles ; j'ai fait la précision tout à l'heure : pour Curie - Pasteur, ce sont bien deux écoles différentes, nous avons bien 15 écoles sur la ville, 8 maternelles et 7 élémentaires, donc Curie d'un côté et Pasteur de l'autre.

Je vous fais la proposition suivante :

- de désigner, mais cela a été fait, cela doit être dans votre dossier, un représentant de manière discrétionnaire par le Maire qui siègera au conseil d'école ; la liste a été donnée ;
- de désigner un représentant du Conseil municipal, avec une liste bloquée que je vous propose.

Pour les écoles maternelles :

- Victor Hugo : Cécile MESANS ;
- Petit Quinquin ; Thérèse VANHEE-BENOIT ;
- Paul Langevin : Céline BERNARD ;
- La Fontaine : Claudie LEFEBVRE ;
- Adolphe Defrenne : Isabelle CAMBIER ;
- Paul Bert : Naïma METDAOUI BECHROURI ;
- Ferry - Demory : Gérald MOREL.

Pour les écoles élémentaires :

- Voltaire - Sévigné : Delphine BLAS ;
- Roger Salengro : Cécile MESANS ;
- Sand - Desrousseaux : Monique LEROY ;
- Roland - Lamartine : Claudie LEFEBVRE ;
- Jean Minet : Bouchta DOUICHI ;
- Léon Blum : Claire ZYTKA-TARANTO ;
- pour les deux écoles Curie et Pasteur : Damien FEVRIER.

Il nous reste le groupe George Sand, dont on parlera dans quelques minutes : Monique LEROY.

Je n'ai pas de demande complémentaire, je n'ai pas d'interrogation.

Je vous propose de passer au vote sur la représentation des élus en général aux conseils d'école, toujours très importante pour la Ville.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale et Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/25 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

**2026/26 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A DES ORGANISMES
EXTERIEURS**

M. LE MAIRE.- Désignation des représentants de la Commune à des organismes extérieurs ; nous en avons trois, potentiellement quatre... disons trois pour l'instant :

- le CA du lycée horticole, établissement bien connu sur Lomme – « établissement » pas Éducation, mais sous couvert du ministère de l'Agriculture ;
- la CSS Kuhlmann – j'ai bien dit « Kuhlmann », pas Refinal ;
- la CSS pour le CVO,

et il manque *a priori* Refinal ; je vous propose de le remettre au prochain Conseil.

Pour les désignations :

- pour le lycée horticole : Madame CAMBIER ;
- pour le CLIC de l'usine chimique de Loos (Kuhlmann) : Madame ZYTKA-TARANTO ;
- pour la CSS de Sequedin et Loos : Monsieur VANHEE,

même si, de mémoire, ces CSS seront peut-être, si j'ai bien compris Monsieur le Préfet, un jour, regroupées, sauf celle de Refinal, puisque j'ai demandé que la CSS de Refinal reste une CSS unique, ce qui est important dans la configuration des débats.

Pas de demande de prise de parole, pas de sujet particulier ? (*Réponse négative.*)

Je passe au vote sur ces trois propositions.

Qui souhaite voter pour ? (*La majorité municipale et Madame ZYTKA-TARANTO.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU.*)

(*La délibération 2026/26 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.*)

Merci beaucoup.

2026/27 OCTROI D'UNE AIDE HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Nous avons ensuite une délibération sur l'octroi des aides Habitat Durable, Transition Écologique et Façades.

Monsieur Alain GRILLET.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération usuelle, habituelle, que nous votons lors de chaque Conseil communal.

Celle-ci concerne l'octroi d'une aide Habitat Durable, Transition Écologique et Façades.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie climat et de la ville bas carbone, la Ville s'engage auprès des propriétaires, et notamment des plus modestes, pour les aider à concrétiser leurs projets d'amélioration durable de l'habitat. Un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées sont proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leur logement de façon performante et durable, ainsi que pour les engager à la transition écologique et l'embellissement de leurs façades.

Par délibération n° 25/72 du 7 février 2025, la Ville a approuvé les nouveaux critères d'octroi aux 10 aides ou primes, qui sont, pour mémoire :

- les Aides à la rénovation globale, énergétique et carbone de l'habitat :
 - Aide individuelle « Rénovation haute performance »,
 - Aide individuelle « Rénovation passoire thermique »,
 - Aide collective « Copro rénovation performante » ;

- Les primes spécifiques :
 - Prime « Énergies renouvelables « (solaire, air-bois, raccordement au réseau de chaleur urbain),
 - Prime « Récupération des eaux de pluie »,
 - Prime « Végétalisation des toitures »,
 - Prime « Ravalement de façades » ;
 - Prime « Résidentialisation écologique des courées »,
 - Prime « Auto-Réhabilitation »,
 - Prime « Urgence précarité énergétique ».

La présente délibération octroie ces aides pour les nouvelles demandes déposées depuis le 10 février 2025 et instruites sur la base de la délibération n° 25/72 du 7 février 2025.

Il est donc demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- AUTORISER l'attribution et le paiement d'une aide sollicitée figurant dans le rapport ci-annexé, pour un montant de 6 000 € au titre des aides à la rénovation de l'habitat.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai une demande d'intervention de Madame HARIZI.

Mme HARIZI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je souhaite d'abord rappeler que j'ai toujours soutenu les dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat, d'ailleurs, j'avais voté ces dispositifs lors du précédent mandat, parce que je considère qu'il est important d'accompagner les habitants, notamment les plus modestes, dans leurs travaux.

En revanche, sur la délibération qui nous est présentée aujourd'hui, il y a quelques petites difficultés qui se posent.

Tout d'abord, il y a une incohérence dans les références juridiques : le document renvoie à une délibération relative au Festival électronique du Parc Urbain, ce qui ne correspond pas à l'objet du dossier. Elle devrait faire référence à la délibération du 6 février 2025 n° 25/17, relative aux dispositifs d'aide à l'Habitat Durable.

De plus, les éléments complémentaires qui nous ont été transmis aujourd'hui permettent de mieux comprendre le dossier, et je vous en remercie.

Néanmoins, ces éléments sont arrivés tardivement et ne figuraient pas dans le dossier initial transmis aux élus. Or, conformément aux articles 2 et 28 du règlement intérieur, les élus doivent disposer en amont de l'ensemble des éléments nécessaires à l'examen des délibérations. Il ne revient donc pas aux élus de solliciter ces informations, mais bien à l'exécutif de les transmettre de manière complète et dans des délais permettant un examen sérieux.

Pour cette fois, compte tenu des éléments apportés, nous voterons cette délibération, mais nous serons attentifs à ce que, à l'avenir, les dossiers soient transmis complets et dans les délais permettant un véritable travail d'analyse.

M. LE MAIRE.- Oui, Madame HARIZI, vous avez signalé que vous aviez effectivement voté toutes ces délibérations, au moins une trentaine, sans mot particulier, sans, d'ailleurs, peut-être lire tout à fait les délibérations, mais vous me direz si c'est vrai ou pas, ce n'est pas le sujet.

Sur le numéro de la délibération, peut-être la confusion vient-elle que le numéro est celui d'une délibération lilloise et pas lommoise ; on va vérifier, c'est peut-être ce qui pose question.

Le formalisme, on y est habitué ici, dans ce Conseil : pendant six ans, on a eu un spécialiste du formalisme à la place qui est la vôtre, Madame.

Si vous estimez, même si vous avez dit que vous voteriez, et j'en suis ravi, la délibération, qu'il y a un doute, sur le formalisme, la véracité, la sincérité même de la délibération, notamment parce qu'elle serait faite de manière maladroite, vous avez évidemment un droit de recours possible sans problème.

Merci de votre intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2026/27 est adoptée à l'unanimité.)

Une belle unanimité ! Merci beaucoup.

Pour finir le Conseil, mais ce n'est pas le moins important, nous avons une motion et deux vœux :

- la motion est présentée par notre groupe, par Madame BOULONNE, et porte sur la défense des moyens accordés aux écoles publiques à Lille, Lomme, Hellemmes, et plus largement au secondaire, mais je laisserai Madame BOULONNE en parler ;
- suivra un vœu sur la lutte contre l'expulsion locative, présenté par Monsieur KOLEBACKI ;
- le dernier vœu alerte sur l'exposition au cadmium, qui fait beaucoup de bruit en ce moment, dans les conseils mais surtout à la télé, dans les médias, et sera présenté toujours par Monsieur KOLEBACKI.

2026/ XX MOTION POUR DEFENDRE LES MOYENS DE L'ECOLE PUBLIQUE A LILLE, LOMME, HELLEMMES

M. LE MAIRE.- Madame BOULONNE, à vous !

Mme BOULONNE.- Depuis le mois de janvier pour le second degré, depuis quelques jours maintenant pour le premier degré, on nous a annoncé les moyens qui étaient donnés pour la rentrée prochaine et vous avez tous entendu que l'académie de Lille avait été particulièrement sacrifiée dans le cadre de ces moyens.

Une bonne nouvelle cependant pour Lomme : depuis cet après-midi, nous avons appris qu'une des suppressions de postes était annulée pour l'école George Sand ; il n'y a donc plus que deux suppressions de postes et nous avons également une création, après intervention, et vous avez vu le courrier envoyé par Monsieur le Maire sur les réseaux sociaux.

Je vous fais lecture de la motion :

Considérant que l'école publique constitue un pilier fondamental de notre République, garantissant l'égalité, les réussites et l'émancipation de chaque enfant ;

Considérant que nous comptons en France 1 enseignant pour 18,2 élèves dans le 1^{er} degré alors que la moyenne des pays de l'OCDE est de 1 enseignant pour 14 élèves ;

Considérant que, depuis plusieurs années, les politiques nationales fragilisent notre système éducatif en supprimant de nombreux postes ;

Considérant que les besoins éducatifs, dans un contexte de crise économique et de progression des inégalités sociales et territoriales, augmentent ;

Considérant que la région des Hauts-de-France présente des taux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés de France ;

Considérant que les Communes de Lille, Lomme et Hellemmes labellisées « ville apprenante » par l'UNESCO, ont fait de l'éducation une priorité de ces politiques publiques en déployant une action ambitieuse (PEG depuis 2005) et reconnue au service des élèves, des écoles et des enseignants, et en garantissant les conditions de réussite éducative, de lutte contre les inégalités et de soutien à une école inclusive ;

Considérant que la diminution du nombre d'élèves, générée par la baisse démographique, ne saurait imposer une lecture comptable des politiques éducatives ;

Considérant que l'attractivité des écoles publiques reste forte et stable dans nos trois communes, alors qu'au plan national, la baisse démographique affecte davantage les effectifs du secteur public, renforçant la ségrégation scolaire entre secteurs public et privé ;

Considérant que l'augmentation du nombre d'enfants accueillis en Toute Petite Section dans les écoles lilloises, observée depuis 2020, doit rester une priorité ;

Considérant que la carte scolaire annoncée en mars 2026 prévoit un solde de 15 fermetures de postes à Lille (dont 8 moyens dédoublés) et 2 fermetures à Lomme (écoles Minet et Voltaire) et une ouverture (Paul Bert) pour la rentrée prochaine du premier degré ;

Considérant que nos trois Communes ont été alertées également sur la baisse de Dotations Horaires Globales dans plusieurs collèges (53 heures, soit l'équivalent de 3 postes supprimés au collège Guy Mollet, 28,5 heures à Jean Zay et 28 heures au collège Jean Jaurès Lomme) et lycées (16 heures à Jean Prouvé) pour la rentrée prochaine du second degré ; soit l'équivalent de 7 postes pour l'ensemble du second degré ;

Nos Communes réaffirment :

- le besoin d'une action concertée avec les services de l'État en faveur de la réussite des élèves et de l'égalité territoriale ;
- la nécessité de maintenir un taux d'encadrement à la hauteur des enjeux de réussite des élèves et la stabilité des équipes enseignantes dans les écoles ;
- la nécessité de garantir la scolarisation des élèves de 2 ans en Toute Petite Section, essentielle à la lutte contre les déterminismes sociaux et culturels ;
- la nécessité de garantir la pérennité du seuil de 14 élèves maximum pour les classes dédoublées en Grande Section, Petite Section et CE1 ;
- la nécessité d'augmenter les moyens des brigades d'enseignants remplaçants pour assurer la continuité des enseignements et garantir l'égalité des conditions de réussite des élèves ;
- la nécessité de maintenir les dispositifs spécifiques d'accompagnement des écoles orphelines (Contrat Local d'Accompagnement) ;
- leur soutien aux enseignants dans la défense de leurs droits et leurs carrières.

Nos trois Communes demandent :

- le maintien des effectifs enseignants dans les cinq circonscriptions du territoire lillois, lommois, hellemmois.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Madame BOULONNE.

J'ai deux demandes de parole, je me réserve le droit d'intervenir derrière.

Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Juste un petit rappel au règlement – décidément, chez Lomme Citoyenne, on aime la rigueur –, sur la base de l'article 15.

Les motions de ce soir nous ont été transmises ce matin à 10 heures 01 précisément par mail par Monsieur DELANNOY ; chacun ici connaît pourtant les règles, j'imagine, que vous avez collectivement adoptées et que nous avons collectivement adoptées en 2020. Nous avons contacté pour savoir quand le nouveau règlement serait adopté ; il peut l'être dans les six mois qui suivent la mise en place du Conseil, dont acte. Le règlement rappelle qu'un dépôt 48 heures au plus tard avant l'envoi de l'ordre du jour doit être effectué pour garantir un travail sérieux et respectueux de l'ensemble des élus. Ces règles ne sont pas accessoires, elles visent tout simplement à assurer la qualité de nos débats et l'égalité d'information entre tous.

Présenter un vœu ou une motion hors délai revient de fait à priver les membres de ce Conseil des conditions normales d'examen ; ce n'est pas conforme à l'esprit de notre fonctionnement. Sauf urgence avérée qui doit rester l'exception, ce type de pratique ne peut pas devenir une habitude.

Je vous invite donc, et je nous invite donc collectivement, à nous en tenir strictement au règlement que nous avons fixé.

Je vais en venir, si vous voulez, à ma réaction sur la motion.

Chers collègues,

Cette motion est nécessaire, mais elle dit surtout une chose simple : notre école publique est en train d'être fragilisée, et il faut le dire clairement, ce n'est pas une fatalité, c'est le résultat de choix politiques : moins de postes, moins d'heures, moins de remplaçants, mais toujours plus d'exigences pour les enseignants, toujours plus d'attentes pour les élèves.

Dans un territoire comme le nôtre, ce décalage n'est pas seulement injuste, il est dangereux, car quand l'école recule, ce sont les inégalités qui avancent.

Qui en paye le prix ? Les élèves les plus fragiles, les familles qui comptent sur le service public et des équipes éducatives à bout de souffle.

Alors oui, nous le redisons avec force :

- nous refusons que l'école publique devienne une variable d'ajustement ;
- nous refusons que les Communes compensent indéfiniment les manques de l'État ;
- nous refusons que l'on demande toujours plus en donnant toujours moins.

Ce que nous défendons est simple : des classes correctement encadrées, des dispositifs efficaces maintenus, une scolarisation précoce renforcée et des enseignants remplacés systématiquement ; rien d'extraordinaire, juste les conditions normales d'un service public digne de ce nom.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de voter une motion, il s'agit d'envoyer un message clair : nous ne laisserons pas affaiblir l'école publique.

Le groupe Lomme Citoyenne votera pour, sans ambiguïté et sans réserve.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WACRENIER.

J'ai une intervention de Monsieur KOLEBACKI.

M. KOLEBACKI.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voterai bien entendu cette motion, elle est importante, parce que l'avenir de nos enfants est très important. Si les collectivités locales en général, et je pense qu'à Lomme aussi, mettent les moyens pour subvenir, entretenir nos écoles, donner les moyens pour les enfants, je pense qu'il est important que l'État fasse sa part du travail, et là, depuis plusieurs mandats, le gouvernement de Monsieur MACRON détruit le service public, et notamment le service public de l'enseignement, donc il est important qu'on y prête une grande attention.

Alors, je mettrai un bémol, même si je vais voter la motion : qu'ont fait les Députés Socialistes, vos amis, au Parlement, quand il aurait fallu voter la motion de censure contre le gouvernement, qui organise aujourd'hui la baisse du niveau de service public, la destruction de l'enseignement public ? Il y avait une possibilité. Je ne parle pas de Monsieur le Maire de Lomme, qui fait ce qu'il peut dans sa commune, mais je parle des Députés, qui avaient toute latitude de voter une motion de censure qui aurait permis un changement de politique et aux habitants, aux électeurs, de pouvoir repartir au vote pour tenter de proposer une autre politique pour notre pays et une autre politique pour le service public de l'enseignement.

En tout cas, je voterai cette motion.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KOLEBACKI.

Juste un mot pour Monsieur WACRENIER : vous faites preuve d'un ton sentencieux, je trouve, et d'un ton un peu péremptoire, mais vous avez le droit de le faire comme cela, pour ce premier Conseil, en ce qui vous concerne, pour ce nouveau mandat ; je ne sais pas si c'est un type de pratique, mais si vous regardez attentivement – je pense qu'on vous l'a envoyé ou pas – le règlement intérieur, le Maire, en l'occurrence moi, peut mettre n'importe quel vœu sur la table quand il le veut, c'est au règlement intérieur ; c'était vrai, d'ailleurs, quand vous étiez parmi nous, quand vous étiez dans la majorité, cela n'a pas changé.

On vous a répondu tout à l'heure sur le fait qu'il y aurait un groupe de travail lommois et lillois sur le renouveau d'un règlement intérieur, pour améliorer les choses, en définitive, on n'a pas plaisir à mettre des vœux sur la table de manière longue ou courte, mais, évidemment, on a besoin de les lire, de regarder et d'informer après le Conseil municipal, avec parfois, souvent d'ailleurs, des vœux sur table ; cela se pratique ici, cela se pratique à Lille, cela se pratique dans beaucoup de villes, donc renvoi au règlement intérieur ; voilà pour la forme.

Monsieur KOLEBACKI, j'entends ce que vous dites depuis de longs mois, pour ne pas dire de longues années, avec la responsabilité, voire la culpabilité, des Députés Socialistes de ne pas avoir voté une fois, deux fois, trois fois, allez même cinq fois, une motion de censure ; ce n'est pas le sujet ici. Le sujet est le combat pour la préservation du service public d'éducation, qui nous est cher, ici, dans cette ville, qui est une ville éducative.

Vous n'êtes pas arrivé depuis très longtemps, mais je vais peut-être vous le rappeler, c'est très important pour la Ville de Lomme, qui s'est engagée historiquement, depuis l'après-Guerre jusqu'à la création du PEG – cela a été rappelé par Madame BOULONNE – sur cette année 2005, où on a choisi de donner, pas pour suppléer l'État, pas pour dire « l'État ne fait plus », mais pour améliorer localement les choses, en lien avec les parents, en lien avec les enseignants, en lien évidemment aussi avec les enfants. Je citerai l'exemple des rythmes scolaires : on ne supplée pas, on construit une politique éducative locale. Cela vous a peut-être échappé, mais c'est très important, et la politique éducative locale complémente la politique éducative nationale, à la condition, évidemment, que ce qui se passe dans les gouvernements – vous l'avez dit, Monsieur KOLEBACKI, et, pour le coup, nous sommes d'accord –, notamment depuis 2017, fragilise sciemment la question du rapport à l'école. C'est vrai sur le temps scolaire, déjà, puisqu'ils ont remis quasiment les quatre jours d'école pour tout le monde, de manière dérogatoire, ce qui est quand même savoureux, même ubuesque : on fait une loi, on la détricote et on dit que ce qui est général, c'est l'exception ; c'est beau, c'est français, c'est Macronien ! C'est évidemment sa responsabilité.

Et tout cela a été couplé à des baisses de moyens, qui sont, pour une partie, c'est vrai, liées à des baisses démographiques, mais les baisses démographiques pourraient servir aussi à mieux accompagner les écoliers dans nos écoles, en difficulté, et il est vrai que nous sommes intervenus, par exemple, Madame BOULONNE l'a dit, il y a quelques jours, pour, après une discussion franche avec le DASEN, lui dire que la carte scolaire n'était pas si catastrophique que cela à Lomme, mais il y avait une école sur laquelle il fallait faire preuve de vigilance : l'école Sand, l'école qui est à côté, parce que l'école Sand est une école où il y a beaucoup d'élèves à besoins particuliers, il y a beaucoup de dispositifs qui sont mis en place par l'Éducation et par la municipalité, parce que c'est une école qui a échappé, pour des raisons obscures, même

à l'Éducation, au Réseau d'éducation prioritaire, parce que depuis 10 ans – rappelez-vous, 10 ans, c'est l'absence totale de réflexion sur la géographie prioritaire, plus personne n'en parle –, l'école orpheline Sand paye tout cela aussi, et j'ai appris cet après-midi par le DASEN qu'effectivement, il renonçait, et j'en suis ravi, au fait que l'école Sand puisse être touchée par une mesure de carte scolaire. Comme toujours, on discute avec le DASEN, et, quelquefois, il peut faire marche arrière, je l'en remercie.

Ni responsabilité ni culpabilité, en tout cas pas la nôtre, celle d'un gouvernement qui a fait ses choix budgétaires mais aussi économiques et éducatifs que nous ne cautionnons pas du tout, ni vous ni nous, et c'est un point d'accord ; inutile d'aller chercher des poux dans la tête des petits camarades qui sont plutôt les nôtres, parce que ce n'est pas comme ça que cela se passe, et les Députés Socialistes ont fait front pendant les débats dans la Commission éducation, notamment, de l'Assemblée, ils ont fait front aussi avec les Maires locaux, et, évidemment, après, il y a ces arbitrages, puisque vous le savez certainement, la gestion des moyens est décidée au niveau national, mais aussi est déconcentrée au niveau du Département, et le DASEN arbitre après ces choix avec l'enveloppe qu'on lui a donnée, mais ces choix peuvent être encore questionnés localement, la preuve par un aspect très positif à Sand cet après-midi.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette motion ?

(La motion 2026/XX est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie pour les Lommois et pour les Lommoises.

2026/ XX VŒU – LUTTE CONTRE LES EXPULSIONS LOCATIVES

M. LE MAIRE.- Monsieur KOLEBACKI, je vous passe la parole sur un vœu contre les expulsions locatives.

M. KOLEBACKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le 1^{er} avril, la trêve hivernale a pris fin. Cela signifie la reprise des expulsions locatives partout en France.

Dans de nombreuses communes, cette date marque aussi une baisse brutale des places d'hébergement d'urgence, laissant des centaines de personnes sans solution.

Ces situations ne sont pas une fatalité : elles sont la conséquence directe des choix budgétaires du gouvernement, qui refuse de financer l'hébergement d'urgence, le logement social et les dispositifs de prévention.

Localement, la responsabilité première incombe au Préfet, qui décide des concours de la force publique pour les expulsions et pilote l'hébergement d'urgence.

Mais les Communes ont un rôle essentiel : interpellier, protéger et agir.

Face à cette offensive contre le droit au logement, la mobilisation s'organise.

J'appelle donc dès maintenant les élus lommois :

- à se joindre aux mobilisations locales organisées par les collectifs, associations syndicats et réseaux de solidarité ;
- à rencontrer les personnes à la rue et les personnes menacées d'expulsion, pour leur apporter un soutien humain ;
- à interpeller le Préfet, pour exiger l'arrêt des expulsions sans solution.

Aussi, j'interpelle aujourd'hui le Conseil communal de Lomme afin de prendre les mesures suivantes :

- prendre un arrêté « zéro expulsion sans relogement » (même si, je vous l'accorde, il sera certainement cassé, mais l'acte est fort et permet de gagner du temps) ;
- mener une politique de lutte contre les logements vacants pouvant aller jusqu'à la réquisition ;
- enfin, mobiliser les services pour accompagner les ménages concernés.

Monsieur le Maire et chers collègues, le logement est essentiel à la dignité des personnes et conditionne l'accès à de nombreux autres droits.

Le droit à un logement digne est un enjeu fondamental dans notre société. Il devrait être inscrit dans notre Constitution, pour qu'il soit au même niveau que le droit de propriété.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KOLEBACKI.

J'ai quatre demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur VANHEE et Monsieur MOREL.

Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le 1^{er} avril, la trêve hivernale a pris fin, et avec elle, une réalité brutale : la reprise des expulsions locatives et trop souvent le retour à la rue.

Personne ici ne peut s'en satisfaire, car derrière chaque expulsion, il y a des vies fragilisées, des familles déstabilisées, des parcours brisés.

Oui, les choix budgétaires nationaux pèsent lourdement ; oui, l'État porte une responsabilité majeure, notamment à travers le Préfet, dans l'organisation des expulsions et de l'hébergement d'urgence ; et oui, les Communes ont un rôle à jouer : alerter, accompagner, protéger.

Sur le fond, nous partageons donc largement le constat et l'objectif : celui de défendre le droit à un logement digne, mais la question qui nous est posée aujourd'hui est celle des moyens et des réponses proposées.

Certaines mesures avancées, comme l'arrêté « zéro expulsion sans relogement » ou la réquisition, relèvent davantage du symbole que de leviers réellement opérationnels à notre échelle. Elles peuvent envoyer un signal politique, certes, mais elles exposent aussi la collectivité à des impasses juridiques sans garantir de solution concrète pour les personnes concernées.

Or, face à une situation aussi grave, nous pensons qu'il faut privilégier les actions immédiatement efficaces, juridiquement solides et coordonnées avec l'ensemble des acteurs.

Notre responsabilité est double : affirmer des principes, mais aussi garantir des réponses qui tiennent dans la durée.

C'est pourquoi, tout en partageant l'esprit de cette motion, nous ne pouvons pas, en l'état, la soutenir pleinement. Nous ferons donc le choix de l'abstention, une abstention qui n'est ni un renoncement ni une indifférence, mais l'expression d'une exigence sur les moyens à mobiliser pour être réellement utiles, car sur ce sujet, plus que des intentions, ce sont des solutions concrètes durables que nous devons aux habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WACRENIER.

Madame ZYTKA-TARANTO, s'il vous plaît.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je crois que mon intervention très courte va reprendre de façon assez importante ce que vient de dire Monsieur WACRENIER, parce que, oui, un logement pour toutes et tous est une priorité absolue ; oui, les expulsions sans solution sont inacceptables ; oui, la lutte contre l'habitat indigne est essentielle ; et oui, les Communes ont notamment le rôle, et même le devoir, d'interpeller, protéger et agir ; et oui, le droit au logement est un droit fondamental, pas toujours respecté, et qui mérite que nous nous mobilisions tous.

Vous l'aurez compris, je suis plutôt d'accord avec ce vœu qui vient de nous être présenté.

Cependant, ce vœu sollicite un arrêté « zéro expulsion sans relogement ». À ce jour, de tels arrêtés adoptés par des Communes ont tous été déboutés par le Tribunal administratif saisi par les Préfectures concernées. Ces arrêtés étant considérés comme illégaux, il me paraît difficile de voter ce vœu, qui sollicite cette démarche à ce jour illégale.

Je m'abstiendrai donc.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Monsieur VANHEE.

M. VANHEE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera contre ce vœu, non pas parce que nous accepterions les expulsions locatives que nous combattons depuis toujours, mais parce que la mesure proposée ne relève pas des compétences de notre Conseil et ne correspond pas au cadre légal actuel.

Pour autant, nous refusons que cet argument juridique serve de paravent.

Les expulsions locatives demeurent une violence sociale qui frappe d'abord les ménages plus fragiles et aggravent la crise du logement. Elles rappellent l'urgence d'un droit du logement digne réellement garanti.

Nous réaffirmons donc notre soutien aux initiatives citoyennes, syndicales et associatives qui s'opposent aux expulsions et accompagnent les familles menacées.

Nous souhaitons que, dans les années à venir, les évolutions législatives et réglementaires permettent enfin aux Communes d'intervenir directement pour empêcher les expulsions et protéger les habitants les plus vulnérables.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHEE.

Enfin, Monsieur MOREL, s'il vous plaît.

M. MOREL.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette motion déposée par notre collègue Patrick KOLEBACKI est, pour nous, au cœur d'un sujet fondamental qu'est le droit et l'accès à un logement digne pour tous.

Le débat démocratique qui vient de se terminer nous a permis de faire des propositions extrêmement fortes aux Lommoises et aux Lommois, comme la mise en œuvre du permis de louer, la lutte contre les logements vacants et insalubres, la réhabilitation et la construction de logements, la reconversion de nos friches ou encore le soutien plein et entier à nos associations de défense des droits des locataires, qui œuvrent au plus près des résidents.

Nous n'avons pas attendu cette motion pour déclarer la mobilisation générale sur la question du logement.

Nous n'avons pas attendu cette motion pour nous occuper de l'hébergement d'urgence. La Ville dispose, depuis qu'Olivier CAREMELLE est Maire, d'un appartement qu'elle loue à un bailleur social. Nous avons, en plus, enclenché des recherches pour en disposer d'autres, car, oui, nos habitants en difficulté financière ou physique en ont besoin plus que jamais.

Vous l'avez rappelé, l'État est plus que défaillant. Il ne porte aucune politique du logement capable d'enrayer la crise actuelle. Il ne porte aucune politique contre le sans-abrisme pour protéger les personnes et les familles menacées d'expulsion. C'est pour cette raison que nous avons mis en place la Commission de recours ultime, à la demande, là aussi, de notre Maire. Cette Commission nous permet d'empêcher de telles situations, en créant avec la Banque de France un partenariat solide pour permettre l'étalement des impayés de loyers ou encore pour enclencher des droits que les personnes n'avaient pas sollicités.

La question du logement est à prendre au sérieux, sans démagogie, sans effet de manche, de surenchère, car vous le savez, Monsieur KOLEBACKI, il y a des attentes fortes, des espoirs tellement puissants que nous ne pouvons pas dire ou écrire n'importe quoi ou donner l'illusion que la Ville a toute latitude pour agir.

Vous savez les limites de notre action, et pourtant, ici, nous faisons plus qu'ailleurs, dans le respect du droit, car, oui, nous sommes dans un État de droit.

Le droit au logement et les procédures d'expulsion sont encadrés par le Code des procédures civiles d'exécution et le Code d'action sociale et des familles, qui prévoient des recours spécifiques et des mesures de protection, notamment pendant la période de trêve hivernale.

Vous proposez à ce Conseil de prendre un arrêté anti-expulsion ; ceci n'est pas conforme à la loi, dont nous sommes les garants en tant qu'élus de la République. Une interdiction générale par arrêté municipal, comme vous le proposez, serait donc contraire à la loi et exposerait la Commune à des risques juridiques.

Sur le sujet de la réquisition, là aussi, il appartient à l'État, *via* les Préfets, de les mettre en œuvre.

Le groupe majoritaire défend une politique du réel, loin du « y'a qu'à, faut qu'on ».

Monsieur KOLEBACKI, ne mélangeons pas tout et soyons à la hauteur des attentes de nos habitants !

Aussi, le groupe majoritaire votera contre ce vœu.

Merci.

M. LE MAIRE.- Beaucoup de choses ont été dites par les différents intervenants. Je ne veux pas revenir sur tous les propos, mais, évidemment, sur ce qui a été écrit, Monsieur KOLEBACKI, je comprends pourquoi vous l'avez écrit et on peut respecter, d'ailleurs, éminemment le fait que vous puissiez demander pour une « fin heureuse » que la question du rapport au logement soit encore débattue, mais elle a été débattue, vous le savez, au niveau communal, cela a été dit par Monsieur MOREL il y a quelques minutes, vous rappelant tout ce que qu'on ne faisait pas peut être à un moment donné et tout ce qu'on a pu faire – je vais le dire ainsi – à partir du moment où j'ai repris le Conseil municipal, mais parce qu'on avait fait le constat qu'il y avait des désordres sérieux, notamment sur le fait qu'avant 2022, à chaque fois – pour ceux qui étaient là – qu'on recevait quelqu'un au pied de la Mairie, au pied des marches ou ailleurs, on n'avait aucune solution ; nous étions politiquement démunis.

Et la première décision que j'ai pu prendre avec ceux qui étaient là à l'époque a été de trouver, non pas une astuce, mais une délégation sur l'hébergement d'urgence, qui était confiée, à l'époque, à Cécile MESANS. Effectivement, à travers cette délégation, on a pu trouver au moins un appartement, je pense qu'il y a à peu près une trentaine de personnes qui ont été hébergées pendant ces quelques années, avec d'autres dispositifs, que l'on imagine aujourd'hui, complémentaires, avec l'AFPA, avec la Maison des familles, avec le CCAS, et on a doublé cette question des expulsions avec l'obligation ardente pour nous de les empêcher, cela a été la création de la Commission de recours ultime, qui a fait son œuvre en empêchant littéralement des gens d'être expulsés, parce que – et je vois Claudie LEFEBVRE qui s'en occupait, je vous en remercie, Madame LEFEBVRE, vous pourrez témoigner si vous le souhaitez –, parfois, à quelques milliers d'euros près, on peut éviter d'expulser.

Avons-nous tout fait ? Non.

Avons-nous tout bien fait ? Peut-être pas. C'est pourquoi, dans le débat avec les Lommois, nous avons proposé de faire autrement et d'avoir peut-être un rapport de force différent avec les bailleurs, mais ce n'est pas que la question locale, parce que les bailleurs, vous le savez, sont aussi assujettis à des coupes drastiques parfois de leurs financements. Il n'y a qu'à regarder les débats qu'on a eus ou qu'on aura demain à la MEL ; vous savez qu'il manque 60 000 logements à la MEL. La dernière année, il nous a manqué à peu près 1 500 à 2 000 logements qui n'ont pas été construits, au-delà de ce qui était prévu.

Il y a donc bien des impératifs très locaux, il y a des impératifs évidemment métropolitains, parce que le logement est une compétence aussi métropolitaine, et il y a quand même la grande famille, vous auriez pu le dire, Monsieur KOLEBACKI, de l'État. En 2017, lorsque MACRON arrive – j'allais dire « feu Monsieur MACRON », mais il est encore là –, il promet le logement d'abord, et c'était évidemment le logement après, puisque les premières décisions, dans les premières heures, les premières semaines de son quinquennat, ont été de rogner, par exemple, sur les APL et de mettre des taxes sur les bailleurs. Là, nous serons, je pense, d'accord sur l'analyse nationale, qui a une déclinaison aussi purement locale.

Enfin, je vous le dis – comme cela, ce sera fait pour tout le mandat –, que ce soit vous ou quelqu'un d'autre, des autres groupes ou même du mien, ne me proposez jamais de prendre un arrêté illégal, ce n'est pas possible. Je suis Maire de Lomme ; si le Maire de Lomme ou n'importe quel Maire – à mon avis, mais c'est juste mon avis – prend des arrêtés illégaux, cela le met en position délicate vis-à-vis de la Préfecture, et d'ailleurs, vous le savez, Monsieur KOLEBACKI, quelques Communes, il y a quelques jours, ont pris ce type d'arrêté, je pense notamment à Saint-Denis, et ont vu cette délibération repartir à la Préfecture pour être cassée. Évidemment, on peut se faire plaisir, mais cela ne va pas faire avancer beaucoup les choses.

En revanche, rejoignez-nous sur les dispositifs qui sont les nôtres, pour l'accompagnement des Lommois, parce qu'on connaît beaucoup d'entre eux, on ne vous a pas attendu, on a fait beaucoup de visites d'appartements et de maisons avec les équipes, qui nous ont marqués, parfois au fer rouge, sur la manière dont on pouvait vivre à Lomme, dans des logements insalubres, indignes, et c'est vrai, je l'ai dit, on l'a écrit ensemble, Gérald MOREL l'a dit, il faut, dans ce mandat, être beaucoup plus saignant, peut-être beaucoup plus dur, avec tous les opérateurs qui sont là, en responsabilité, les bailleurs privés, il ne faut pas les ignorer – on a eu une réunion très intéressante il y a quelques jours avec les services de Lille sur la manière dont les bailleurs privés pouvaient aussi se désintéresser des locataires, même s'ils encaissent les loyers –, et la montée en charge de ce qui se passe dans le social, puisque les indicateurs deviennent un peu écarlates dans le social, et il restera de la responsabilité des élus métropolitains, c'est le débat de vendredi et des semaines et années à venir, de construire du logement, dans des formes équitables, sur deux pieds à Lomme ; on construira, on accompagnera, on demandera des réhabilitations exigeantes : une construction, une réhabilitation, c'est clair, c'est même limpide !

Et, évidemment, la question du rapport au logement sera le débat, et je vous y invite aussi, comme tout citoyen lommois ou français, de la campagne présidentielle 2027, qui sera le rendez-vous démocratique pour tous.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter ce vœu ?...

(Monsieur KOLEBACKI demande la parole.)

Vous avez eu le droit à la parole, Monsieur KOLEBACKI.

Qui souhaite voter ce vœu ? *(Monsieur KOLEBACKI.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur WACRENIER, Madame HARIZI, Monsieur BEQUEMBOIS et Madame SYSSAU.)*

Qui vote contre ? *(La majorité municipale.)*

(Le vœu 2026/XX est rejeté à la majorité.)

2026/ XX VŒU – ALERTE SUR L'EXPOSITION AU CADMIUM

M. LE MAIRE.- Il reste un vœu, le vôtre, Monsieur KOLEBACKI, intéressant, d'ailleurs, sur l'alerte sur l'exposition au cadmium ; je vous laisse la parole.

M. KOLEBACKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit sur le logement, et j'espère que dans le cadre de la Commission habitat indigne, on aura l'occasion de s'exprimer aussi sur les solutions, je pense que c'est très important. Pendant la campagne électorale, on est allé voir des logements totalement indignes, et c'est vrai qu'il y aura de quoi faire devant les bailleurs. Je ferme la parenthèse.

Sur l'exposition au cadmium, je voulais intervenir et interpeller le Conseil municipal.

Le 25 mars dernier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a publié un rapport préoccupant sur l'exposition des Français au cadmium, un métal lourd cancérigène présent principalement dans notre alimentation.

Ce rapport souligne un point particulièrement préoccupant : près d'un quart des enfants en France sont exposés à des niveaux jugés trop élevés, ce qui pose une question directe pour la restauration collective notamment, et en particulier scolaire.

L'imprégnation de la population française a augmenté de manière alarmante depuis 10 ans sans que le législateur français n'intervienne afin de limiter les risques de contamination.

Alors que l'ANSES recommande depuis 2019 de réduire la teneur maximale en cadmium des engrais phosphatés à 20 milligrammes par kilo, et que l'Union Européenne a fixé un seuil de 60 milligrammes, la France autorise encore jusqu'à 90 milligrammes.

Les principales sources d'exposition identifiées sont des denrées courantes – notamment les produits céréaliers et les pommes de terre – du fait d'une contamination diffuse des sols agricoles, en lien avec l'usage d'engrais phosphatés.

Ce point est essentiel : nous ne sommes pas face à un problème ponctuel, mais à une contamination systémique de la chaîne alimentaire.

Dans ce contexte, les politiques publiques locales ont un rôle à jouer, en complément des réglementations nationales.

Je salue la Ville de Lomme qui a déjà engagé une politique ambitieuse dans ses cantines scolaires avec :

- plus de 50 % – je demande à correction, mais je l'ai vu sur un rapport – de produits bio pour ses différents repas ;
- des menus végétariens réguliers ;
- le zéro plastique ;
- la lutte contre le gaspillage ;
- et l'éducation alimentaire,

l'objectif, à terme, étant de viser le 100 % bio.

Il est nécessaire désormais d'intégrer une nouvelle exigence : la question des contaminants.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KOLEBACKI.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER...

M. KOLEBACKI.- Je n'avais peut-être pas fini...

M. LE MAIRE.- Je vous laisse terminer.

M. KOLEBACKI.- Cette alerte scientifique nous rappelle que la qualité des repas servis dans nos écoles (mais également la qualité des collations fournies aux élèves sur les temps périscolaires) ne se limite pas au bio ou au local : il s'agit aussi de protéger nos enfants contre les contaminants invisibles.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil municipal d'adopter un vœu visant à :

1. renforcer les critères sanitaires dans nos marchés publics de restauration scolaire ;
2. soutenir les filières locales qui garantissent des produits à faible contamination ;
3. renforcer le suivi et le contrôle sanitaire dans notre cuisine centrale ;
4. informer les citoyennes et les citoyens sur les enjeux sanitaires liés aux métaux lourds ;
5. interpeller les autorités nationales et européennes pour agir à la source sur la présence de cadmium dans les engrais et les sols agricoles.

La démarche doit se faire collectivement, en associant familles et collectivités publiques.

Protéger la santé des enfants, c'est anticiper aujourd'hui pour éviter les risques de demain.

Ce vœu s'inscrit pleinement dans la continuité des engagements déjà pris par la Ville, tout en intégrant la dimension sanitaire et environnementale incontournable.

Merci de m'avoir écouté. J'avais oublié mon verso.

M. LE MAIRE.- Il me semblait bien que l'intonation faisait que c'était fini...

M. KOLEBACKI.- Non, non.

M. LE MAIRE.- ... contrairement à ce que dit mon DGS préféré. *(Sourires)*

Madame LEBRUN, s'il vous plaît.

Mme LEBRUN.- Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues,

Votre vœu, Monsieur KOLEBACKI, relève d'un enjeu majeur de santé publique que nous prenons avec sérieux et gravité, tant les impacts de ce métal toxique, le cadmium, sont avérés sur la santé humaine. Les articles se multiplient sur ce point actuellement. Des études récentes ont notamment alerté sur l'exposition humaine au cadmium, présent dans les sols et qui contamine les alimentations à travers ce que l'on appellera « les aliments contributeurs ». Santé Publique France a indiqué que 50 % des adultes sont exposés à des doses favorisant l'ostéoporose, des dommages rénaux, et pour

un quart d'entre eux, une incidence extrêmement préoccupante sur le cancer du pancréas, dont on voit par ailleurs augmenter l'incidence, et vous avez évoqué, bien entendu, tout ce qui concerne les enfants et qui est déterminant, à travers, a-t-on lu, leur consommation de chocolat, mais pas seulement, ce sont les céréales, les gâteaux, les pâtes, ceux qu'on appelle effectivement « les aliments contributeurs » ; ces jeunes sont donc aussi particulièrement exposés.

Comme vous l'indiquez, il s'agit là d'une contamination systémique de la chaîne alimentaire. La Ville de Lomme a fait le choix politique, en lien avec la Ville de Lille, d'une alimentation saine, en grande partie bio et locale, destinée à nos enfants, qu'il nous faut, au regard de ces nouveaux éléments, poursuivre et amplifier pour protéger leur santé.

Vos requêtes, pour les trois premières, nous paraissent légitimes – il y en a cinq au total –, car elles visent un objectif qui doit nous engager avec force : l'amélioration de la traçabilité, et donc la provenance des produits. Nous portons ensemble cette exigence.

Sur les deux autres points, il appartient à l'Agence régionale de santé de nous informer sur les enjeux sanitaires et les dispositions à prendre. Elle n'a pas encore communiqué sur le sujet et, par conséquent, nous la saisissons.

Également, je vous informe que Monsieur le Maire écrira dans les prochains jours au ministre de la Santé pour porter cette exigence d'information, et donc de transparence, comme nous l'ont aussi demandé des parents d'élèves lommois.

Au nom du groupe majoritaire, nous voterons favorablement ce vœu.

M. LE MAIRE.- Monsieur WACRENIER, je vous ai oublié...

M. WACRENIER.- Pas de souci ; avec plaisir...

Monsieur le Maire, chers collègues,

Certains sujets ne laissent pas le choix ; celui-ci en fait partie, car derrière les normes et les tableaux, il y a une réalité simple : la santé des enfants que nous accueillons chaque jour dans nos écoles.

Aujourd'hui, les connaissances scientifiques ont évolué, elles nous disent que tout n'est pas maîtrisé, que l'invisible ne l'est plus et que désormais nous savons.

Dès lors, une question s'impose : peut-on continuer comme si de rien n'était ? Peut-on, en responsabilité, considérer que l'existant suffit ?

Notre collectivité a déjà beaucoup fait et elle peut en être fière, mais précisément parce que nous avons été pionniers, nous n'avons pas le droit de nous arrêter. L'exigence ne se suspend pas, elle progresse.

Il ne s'agit pas d'inquiéter, mais d'être lucide.

Gouverner, c'est anticiper, et anticiper, c'est agir avant d'être contraint de le faire.

Les mesures proposées sont simples. Elles consistent à adapter nos pratiques, à renforcer ce qui doit l'être et à assumer pleinement notre responsabilité, car, au fond, le message est clair : nous refusons de détourner le regard, nous choisissons de protéger, nous plaçons la santé publique au premier plan.

La qualité de l'alimentation ne se limite pas à ce que l'on voit, elle inclut aussi ce que l'on ne voit pas encore, mais qui, demain, comptera. C'est un choix de responsabilité envers les familles, envers les générations futures et envers nous-mêmes.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WACRENIER.

Je me méfie toujours des mesures simples, toujours, parce que ce sont souvent des mesures un peu simplistes, et quand on voit, mais le vœu le dit bien, la dangerosité et la connaissance aujourd'hui de ce danger à l'échelle nationale, donc locale, cela pose évidemment des questions, qui ne sont pas des questions simples, qui sont des questions techniques, économiques, alimentaires ; il n'y a qu'à regarder la littérature, comme on dit, en ce moment sur les ondes ou dans les journaux pour être, non pas stupéfait, mais ébahi de ce niveau de contamination et de ses conséquences.

Je vous le dis, Monsieur KOLEBACKI, comme je peux le dire à chaque membre du Conseil : à chaque fois qu'il y aura un dépôt d'une motion utile aux Lommois, nous la voterons, quelle que soit la couleur politique ou la non-couleur politique des groupes, parce que c'est notre habitude d'écouter, d'entendre et d'avoir des propositions intéressantes pour les Lommois.

Madame LEBRUN vous l'a dit, je vais passer bientôt, dans quelques secondes, au vote, mais je vais demander au groupe de voter cette motion, parce qu'elle me semble utile aux Lommois, et en même temps, nous ferons, parce que nous ne sommes pas simples ni simplistes, il faut faire les choses dans le bon ordre, il faut écrire, comme toujours, à l'ARS, et, malheureusement, nous les fréquentons un peu trop à mon goût, sur différents sujets, parce que nous sommes aussi exposés à d'autres dangers que celui-ci. L'ARS est un partenaire fiable et je sais qu'ils nous répondront, mais, évidemment, nous questionnerons aussi – tu l'as dit, chère Thérèse – le ministre de la Santé, pour avoir une réponse et un cap et avoir des réponses aussi pour accompagner les collectivités.

Merci de cette proposition.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter ce vœu ?

(Le vœu 2026/XX est adopté à l'unanimité.)

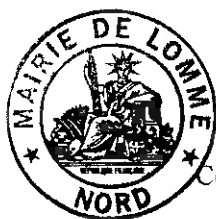
Je vous remercie.

Dernière information, ne partez pas : le prochain Conseil, notez-le, aura lieu le 20 mai. Comme je l'ai évoqué aux présidents de groupe, j'ai fait la proposition de changer l'horaire du Conseil municipal – il ne sera pas à 17 heures, c'est un peu tôt, c'était exceptionnel – et de le ramener, pour les prochaines fois, pour le mandat en tout cas, à 18 heures. Donnons-nous rendez-vous – je vois que cela fait un ravissement du côté de Laurine MERLIER, notre DGA finances – à 18 heures pour tout le monde le 20 mai, avec un Conseil certainement un peu plus épais.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 18 heures 05.)

PUBLIE LE : 28 MAI 2026
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'L. ...'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Caremelle'.